LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNÉE - N° 330. MARDI 27 NOVEMBRE 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

HIPPODROME LILLOIS

Lundi 26 Novembre, à 8 h. 1/2 du soir

GRANDE CONFÉRENCE

organisée par la

Fédération du Nord (Parti ouvrier Français)

avec le concours assuré des citoyens

J. GUESDE et J. JAURÈS

ENTRÉE LIBRE

Nous rappelons que, seuls, Guesde et Jaurès prendront la parole, lundi soir.

Afin de prévenir toute tentative d'obstruction, la commission administrative de la section lilloise invite tous les citoyens du Parti Ouvrier à se rendre de bonne heure à l'Hippodrome munis de leur carte et de leur insigne, car c'est à eux qu'est confié le soin d'assurer l'ordre et de garantir la liberté de la tribune.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

CANTON DE LA BASSÉE

Scrutin du 25 Novembre 1900

Inscrits 5654
Votants . . . . 4[illegible]

COMMUNES	CAILLET	PARROIS	Blancs et nuls	Election de 1898 (Parrois)	Blancs
Cuinchy	19	350	—	19	380
Gorgue	1	301	1	34	[illegible]
Festubert	2	201	—	8	277
Givenchy	1	241	—	15	118
Bacquerot	—	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Beuvry	—	2[illegible]	—	27	257
La Bassée	38	[illegible]	—	13	380
Haisnes	—	317	—	54	363
Hulluch	—	1	—	1[illegible]	182
Sallaumines	79	279	—	96	273
Vendin	—	68	—	—	32
Total	70[illegible]	8[illegible]	—	1[illegible]	[illegible]

M. Parrois est élu.

[illegible]

A nouveau, il a affirmé sa force de vie et d'action par opposition au parti républicain... qui est resté chez lui !

Les démocrates s'en souviendront.

G. S.-E.

UN LIVRE

Il vient de paraître la traduction du premier volume d'un livre américain qui est un monument historique, et que je voudrais voir répandre à des centaines de milliers d'exemplaires. Je veux parler de l'« Histoire de l'Inquisition au moyen âge » par Henri-Charles Lea. Le premier volume seul est publié à la librairie Pellain, les autres suivront sous peu et je me hâte de le signaler à l'attention de mes lecteurs, parce que ce livre vient à son heure.

La réaction religieuse bat son plein, en effet, depuis une quinzaine d'années — non seulement dans la politique, mais dans les sciences historiques, et c'est surtout en cette dernière matière qu'elle est dangereuse — Michelet, Henri Martin, Quinet, Mignet, Augustin Thierry, Guizot, la pléiade d'historiens qui jetèrent une si vive lumière sur les origines de notre époque sont délaissés, on les suspecte de parti-pris rationnaliste, on leur reproche d'être les apologistes de la révolution et les adversaires systématiques de l'Eglise.

Une nuée de monographistes s'est ruée sur le sol de l'histoire qu'avaient défriché ces infatigables travailleurs, traînant dans la boue et bouffie du passé de larges avenues par lesquelles la génération contemporaine pouvait remonter jusqu'à ses plus lointaines origines et mesurer d'un coup d'œil le progrès accompli, la route parcourue à travers des siècles de douleurs et de misères sans nom.

Ces yeux clairvoyants de ces nouveaux venus n'ont pu supporter l'éclat lumineux des œuvres de ces glorieux pionniers et ils s'ingénient depuis une quinzaine d'années à faire la confusion et les ténèbres là où Michelet et ses émules avaient fait de la lumière et de la clarté.

Le but principal qu'ils poursuivent c'est la réhabilitation du moyen âge et de la féodalité. Michelet, Henri Martin et tous ceux qui ayant pénétré profondément au sein de l'enfer social en *étaient sortis, fumissant d'une horreur* sacrée qu'ils nous avaient communiquée sont journellement accusés d'avoir dénaturé les faits et les événements. A entendre l'école nouvelle le moyen âge, sous la double hiérarchie sociale et religieuse du baron et de l'évêque aurait été une époque idyllique de paix et de tranquillité.

Pas de ces agitations convulsives comme celles auxquelles la Révolution a ouvert la porte en supprimant l'autorité tutélaire de l'un et la souveraineté patriarcale de l'autre. Tout serait idéal, bienfaisant suprême, en passant par le bourgeois le seigneur, du prêtre au paye, en passant par les chapitres épiscopaux comédies tous bénéficiaires, défenseurs naturels des droits les uns, radiation séculière de fonctions, de privilèges et de fonctions avaient été d'ailleurs, un équilibre stable assurant que le nation Jeanne, Thérèse et les Lisbeth ont dormi.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. La bourgeoisie, ayant obtenu que l'argent, le roturier cadet en sortait seul, le noble n'entrant qu'à la suite du parvenu, présent de 1 à 125.

Voilà ce qu'ils nous disent que nous comprenons avec un peu de persévérance.

Tout cela, les modifications au droit civil, le Code Napoléon.

La Libre Conscience, Français, nos [illegible] pas [illegible].

Il a voulu profiter de la campagne [illegible] pour sa propagande [illegible] nos [illegible] et [illegible] le droit porté par la réaction à l'opinion républicaine [illegible].

[illegible] *futer l'école historique féodale. Curieux des choses de l'Inquisition, il réunissait lentement et patiemment, à travers tous les écrits originaux du temps, à travers toutes les archives de l'Europe qu'il fouillait ou faisait fouiller pour lui les documents de toute susceptibles de l'éclairer, non seulement sur ce qui fut le fonctionnement des tribunaux du Saint Office, mais sur l'ensemble des causes qui amenèrent la formation de ces tribunaux sur la nature du milieu politique social et religieux qui leur donna naissance. Et de cette recherche impartiale pour laquelle une érudition extraordinaire était nécessaire, est sortie cette œuvre formidable dont le premier volume nous retrace les origines et la procédure de l'Inquisition.*

Les origines de l'Inquisition ce furent *les hérésies* de toute sorte qui pullulent à partir du Ve siècle, et les hérésies ne furent elles-mêmes que le résultat du mépris profond dans lequel l'Eglise était tombée par suite de la vénalité de ses membres de leur rapacité et de la tyrannie qu'ils faisaient peser sur l'Europe saignée par eux aux quatre veines, autant si ce n'est plus que par les barons féodaux.

Voilà ce qui est indiscutablement établi dans ce premier volume que je voudrais voir entre les mains de tout le monde particulièrement dans celles de nos lycéens et des étudiants.

Cette œuvre d'histoire la plus complète peut-être que nous ayons sur le moyen âge, matière du jet particulier qu'il traite, est appelée à soulever bien des polémiques — à moins qu'on fasse autour d'elle la conspiration du silence.

C'est ce qui m'a déterminé à la signaler ici, parce que c'est un événement scientifique important.

Gustave ROUANET
Député de la Seine.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Complices

La main-mise de la congrégation sur l'enseignement de l'Etat, [illegible] depuis, est un fait malheureusement indéniable. La passion cléricale dépasse souvent chez nos bons hommes de l'enseignement public et laïque, tout ce qu'on peut imaginer.

A Roubaix, Mme Velu, directrice de l'école de la rue de Rome, fait dire les prières dans toutes les classes, *[illegible]* Ave, etc., et au commencement et à la fin de la classe du matin et de celle du soir. Elle fait conduire ses élèves à la messe, dimanche et fêtes et bien d'autres libertés encore pour les [illegible] offices, de pieuses recommandations. Aucune manifestation congréganiste ne saurait être assez [illegible] zèle plus dévot.

Rien de surprenant donc qu'il se soit un compatriote suivie avec M. le curé de l'église Saint-Antoine.

Cette ecclésiastique lui rend à l'école de fréquentes visites, et je pourrais citer d'autre que nous avons vu [illegible] soliciter [illegible] la tête, [illegible] et puissance de maître, instituteur laïque, elle a quelque [illegible] laïque.

Je ne tiens [illegible] que pour signaler un [illegible] Mme la directrice fait visiter ses élèves par [illegible] et fait [illegible] les hommes [illegible].

M. le curé est là comme [illegible] dans cette école laïque [illegible] et bénit l'œuvre d'assistance sociale de la municipalité socialiste de Roubaix.

Voilà qui suffirait déjà à faire de Mme Velu la bien-aimée du clergé roubaisien.

Elle a d'autres titres à son admiration. Après quelque temps passé sous sa direction, Mlle Cousu, une de ses élèves, renonçait à Satan, à ses pompes et à ses œuvres et prenait le voile.

La fille d'un conseiller municipal, catéchisé par elle, manifeste elle aussi, sa volonté de renoncer au monde. Le père s'y opposa formellement. Il est prêt à *témoigner de ce que j'avance, s'il en était besoin.*

Malgré la volonté du père, Mme Vélu continua ses exhortations et la jeune fille disparut une nuit.... Pour quel couvent ?

C'est avec des larmes dans les yeux, que ce malheureux père, raconte son infortune. Sa femme est morte et il perd ainsi sa fille aînée. N'est-ce pas odieux !

La mesure n'est pas comble cependant ; nous tenons d'une personne absolument *informée* dont la parole ne saurait être suspectée qui affirme à bon escient, que Madame Vélu *travaille*, en ce moment, *trois nouvelles recrues* pour le couvent.

Que pense de tout ceci M. l'Inspecteur d'académie ? Va-t-il tolérer plus longtemps à Roubaix de *pareils agissements?*

Infra-t-on que cette femme, faible d'esprit, subit des influences contre lesquelles elle ne saurait réagir ? Admettons-le, mais alors — comme en toute autre hypothèse — une solution s'impose : la soustraire à ce milieu.

Voici un autre fait tout aussi caractéristique.

Le gros village de Thiennes, près d'Hazebrouck, n'a pas de frères ignorantins, et je vous assure qu'il n'en a pas besoin.

M. Dupont, le directeur de l'Ecole laïque, est l'un des bien pensants parmi les lieux pensants des instituteurs de l'arrondissement qu'inspectait M. Druaux, de si cléricale mémoire.

Mais il a un adjoint, M. Lefebvre, qui passe de cent coudées tout ce que nous connaissons jusqu'ici. Ah ! le salut jeune homme !

Pour faire sa cour au maire réactionnaire, il verse généreusement ses offrandes à une commère, [illegible] par M. l'abbé Dehe, curé de Thiennes, dans le but de venir en aide à l'école congréganiste des « quatre sœurs », par des dons aux élèves ou à leurs parents.

Il s'agit, dans l'espèce, de ruiner l'école laïque de filles, très prospère, grâce au dévouement des institutrices, qui assurent fort bien dans ce pays ultra réactionnaire leur recrutement.

Et M. Lefèvre, que ne prenez-vous le froc ? il reste encore des places à Rebecq-Rognon !

Voyez comme la pente est rapide : on prête aux instituteurs, aux institutrices, la connaissance et on les mène droit au servilisme vis à vis des réactionnaires au pouvoir, à la complicité avec les curés.

On part de ce principe absurde qu'un instituteur qui perd des élèves, et un *[illegible] matériel* et ses notes s'en ressentent. Nos instituteurs y perdent toute dignité, même les meilleurs.

Un maître devoué, actif et intelligent, républicain - anticlérical, républicain conservateur, [illegible] enfants. Ces enfants [illegible] baptisés [illegible] deux ont fait la première communion, l'autre la fera également.

Surpris de cette inconséquence flagrante de ses actes et de ses [illegible] bien [illegible] et raisonnées, nous lui en demandons la raison. Y a-t-il là des préjugés des grands parents qui interviennent ? Pas le moins du monde. Y a-t-il une femme encore attardée aux superstitions d'un autre âge ? Un autre [illegible].

La raison la voici dans sa triste simplicité : Mes enfants ne faisaient pas la première communion, ce serait un scandale dans le village ! Je perdrais des élèves !

Malabors... !

Lamentable métier d'un homme, auquel la loi garantit la liberté de conscience, auquel le gouvernement de la République confie la mission et donne aux enfants un enseignement laïque, se trouve *forcé* de violer sa conscience, dans ce qu'il a de plus cher, dans ses enfants !

DEWERCKER.

CHIMÉRIQUE ESPOIR

Dans les multiples discours qu'il a prononcés depuis son arrivée en France, le Président Kruger n'a cessé d'affirmer sa foi « en la puissance et la justice de l'Eternel; dans l'intervention tutélaire du Dieu des Boers. »

Cette piété primitive, si elle est d'aspect touchant, n'en est pas moins d'une conscience naïve et nous ne pouvons que déplorer la nouvelle déception que le ciel réserve au vénérable Kruger.

« Le Dieu des Armées » a été sourd aux *objurgations* des deux pauvres petites Républiques qui vont être immolées : « le Dieu de la paix » ne pourra leur être plus propice ; car le Capitalisme a confisqué la Providence, comme les trônes ; lui seul est tout-puissant dans notre système social, il est implacable aux faibles et aux vaincus.

Le Dieu des Boers? Un vieux Bicêtre, *hélas !* Et s'il doit être dans l'avenir, une réparation pour les héros qui défendent là-bas, la cause de la liberté, il ne faut l'attendre que du jour où les peuples, dans la vieille Europe, se seront levés, auront brisé, avec le régime économique qui les écrase, tous les liens qui les garottent et, ayant conquis leur propre indépendance, pourront s'occuper de restaurer celle des autres.

L'humanité aura alors repris ses droits, sans l'intervention d'aucun Dieu !

AU PAYS NOIR

LETTRE OUVERTE

à M. Rose, rapporteur de la loi sur les délégués mineurs

Lens, le [illegible] novembre 1900.

Vous savez, monsieur le Rapporteur, que le Ministre des Travaux Publics n'a pu se mettre d'accord avec la Commission du Travail et avec moi, sur le texte de la proposition que j'ai déposée, sur le bureau de la Chambre, le 21 Mars 1898, tendant à modifier la loi du 8 Juillet 1890 concernant les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Je vous prie de vouloir bien appeler à nouveau l'attention de la Commission sur la nécessité de délibérer à bref délai sur ce projet, et en même temps sur l'amendement à l'article 5 de la loi actuellement en vigueur, que je viens de déposer.

Appelé à donner son avis sur ma proposition, M. Aguillon, ingénieur en chef des Mines, a prétendu que je ne pouvais atteindre mon but, c'est à dire l'indépendance absolue des délégués à la sécurité, qu'en faisant décider par les Chambres que le délégué devra visiter QUATRE FOIS par mois, — et non plus deux fois comme cela se pratique actuellement, — les puits, galeries, chantiers, etc.

Quel prix en soit, le délégué mineur, — et tous les congrès l'ont réclamé, — ne dispose pas maintenant d'une indemnité qui suffit à lui assurer l'indépendance sans laquelle il ne pourra exercer sa fonction avec impartialité que le législateur exige de lui.

Il y a, vous le comprendrez, Monsieur le rapporteur, un intérêt capital pour les travailleurs de la Mine à ce que celui qui exerce cette essentielle inspection des travaux, de visiter tous les jours dans la mesure peut prévenir autant que possible les accidents.

Il va sans dire que si mon amendement est voté, il entraînera forcément une augmentation de crédit que les Compagnies Minières, — je suis rassuré sur ce point, — supporteraient aisément, puisque la somme versée par elles au budget de l'Etat contre l'avance faite par le trésor pour payer les délégués, ne s'élève qu'à [illegible] francs.

Après s'être opposé de toutes ses forces à l'institution des délégués mineurs, l'Administration des Mines paraît vouloir entraver toute tentative de réforme destinée à mettre les inspecteurs ouvriers à l'abri des influences patronales.

Cela ressort du reste, clairement, de l'attitude de M. le Ministre des Travaux Publics qui, sur l'intervention du directeur compétent, fit retarder la discussion et le vote de la loi, malgré la promesse qu'il m'avait faite de n'y mettre point obstacle.

Devant cette situation spéciale, j'espère, Monsieur le Rapporteur, que vous voudrez bien, au cours d'une des plus prochaines séances, demander à la Commission du Travail de statuer définitivement sur ma proposition, pour qu'il nous soit possible de faire inscrire à bref délai, la lecture de votre rapport à l'ordre du jour de nos travaux.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

Le Président Kruger
A PARIS

Le dimanche du Président

Paris, 25 novembre. — Conformément aux usages de son pays, le Président Kruger a respecté strictement aujourd'hui le repos dominical.

Aucun temple du rite hollandais n'existant à Paris, le chef d'état sud africain s'est contenté ce matin de lire la Bible dans ses appartements, dont les portes ont été rigoureusement consignées.

Cette après-midi vers deux heures, après avoir déjeuné en famille avec Mme Wolf et leurs jeunes enfants, le président reçut ses ministres, dont les [illegible] MM. Fischer et Grobler, [illegible] il s'est longuement entretenu.

Les réceptions des délégués irlandais, de la ligue alvergnate et de nombreuses personnalités qui ont sollicité l'honneur de présenter leurs hommages au président Kruger sont [illegible] demain matin.

En ce qui concerne l'invitation du Conseil municipal qui, par l'organe de son président, M. Grébauval, a fait demander au Président de se rendre à l'Hôtel de Ville où les invités de la municipalité de Paris étaient devant lui, rien n'a été encore arrêté.

La durée du séjour à Paris n'est pas davantage fixée.

A-delà de mardi matin, rien n'a encore été prévu.

On ne sait pas davantage, dans l'entourage du Président du Transvaal, — on dirait, du moins, garder-t-on le silence à cet égard, — si le voyage en Hollande s'effectuera par Bruxelles avec arrêt dans cette ville.

Manifestations publiques

Jusqu'à 2 h. 45, tout était très calme devant l'Hôtel Scribe. Le public des renseigneurs se contentait de défiler devant l'hôtel.

A ce moment, une bande de jeunes gens se mirent à pousser des cris et à chanter à l'angle de la rue Daunou. Aussitôt, la foule s'étant amassée, on fit appel aux agents et aux gardes municipaux à cheval qui se tenaient près de l'opéra, pour maintenir la circulation.

M. Lépine est arrivé à ce moment, et a fait rétablir les barrages comme hier.

La foule ayant continué à réclamer le président, M. Kruger s'est montré vers trois heures et demie, [illegible] ses dames Mme Wolf et Mlle Guthmann.

Un peu après, Mme Wolf et Mlle Guthmann sont montées en landau, se rendant au bois. Le Président est resté dans ses appartements.

La foule, toujours très dense, continue ses cris et ses chants.

Vers [illegible] de deux cents jeunes gens, âgés de [illegible] ans, s'étant adressés cette après-midi à l'ambassade de France, en poussant les cris les plus divers, au milieu lesquels on distinguait surtout ceux de : Vive Kruger ! Vive les Boers !

Quelques gardiens de la paix étant survenus, la bande s'est enfuie par la rue Vivienne et s'est reformée place de la Bourse.

Les manifestants se sont dirigés vers les bureaux du journal [illegible] mais à l'entrée de la rue Montmartre, ils ont été dispersés par une [illegible] d'agents de police.

M. Kruger en Allemagne

Berlin, 25 novembre. — On attend avec une certaine impatience la réception de la part du voyage de M. Kruger à Berlin. On se prépare en son honneur des démonstrations de sympathie.

Les « chauvins coloniaux » ont l'intention de faire au président de la République du

---

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE. — 23

GERMINAL

PAR

Emile ZOLA

DEUXIÈME PARTIE

Etienne marcha devant lui, au hasard, n'ayant d'autre but que de secouer sa fièvre. Lorsqu'il passa devant le Voreux, assombri déjà au fond de son trou, et dont pas une lanterne luisait encore, il s'arrêta un moment pour voir la sortie des ouvriers à la journée. Sans doute six heures sonnaient, des mineurs, des chargeurs à l'accrochage, des palefreniers s'en allaient par bandes, mêlés aux filles du criblage, vagues et rieuses dans l'ombre.

D'abord, ce furent la Brûlé et son gendre Pierron. Elle le querellait, parce qu'il ne l'avait pas soutenue, dans une contestation avec un surveillant, pour son compte de pierres.

— Oh ! sacrée chiffe, va ! s'il est permis d'être un homme et de s'aplatir comme ça devant un de ces salops qui nous mangent !

Pierron la suivait paisiblement, sans répondre. Il finit par dire :

— Fallait peut-être sauter sur lechef. Merci ! pour avoir des ennuis !

— Tends le derrière, alors ! cria-t-elle. Ah ! nom de Dieu ! si ma fille m'avait écoutée !... Ça ne suffit donc pas qu'ils m'aient tué le père, tu voudrais peut-être que je dise merci. Non, vois-tu, j'aurai leur peau !

Les voix se perdirent, Etienne la regarda disparaître, avec son nez d'aigle, ses cheveux blancs envolés, ses longs bras maigres qui gesticulaient furieusement. Mais, derrière lui, la conversation de deux jeunes gens lui fit prêter l'oreille. Il avait reconnu Zacharie, qui attendait là, et que son ami Mouquet venait d'aborder.

— Arrives-tu ? demanda celui-ci. Nous mangeons une tartine, puis nous filons au Volcan.

— Tout-à-l'heure, j'ai affaire.

— Quoi donc ?

Le moulineur se tourna et aperçut Philomène qui sortait du criblage. Il crut comprendre.

— Ah ! bon, c'est ça... Alors, je pars devant.

— Oui, je te rattraperai.

Mouquet, en s'en allant, se rencontra avec son père, le vieux Mouque, qui sortait aussi du Voreux ; et les deux hommes se dirent simplement bonsoir, le fils prit la grande route, tandis que le père filait le long du canal.

Déjà, Zacharie poussait Philomène dans ce même chemin écarté, malgré sa résistance. Elle était pressée, une autre fois ; et ils se disputaient tous deux, en vieux ménage. Ça n'avait rien de drôle, de ne se voir que dehors, surtout l'hiver, lorsque la terre est mouillée et qu'on n'a pas les blés pour se coucher dedans.

— Mais non, ce n'est pas ça, murmura-t-il impatienté. J'ai à te dire une chose.

Il la tenait à la taille, il l'emmenait doucement. Puis, lorsqu'ils furent dans l'ombre du terri, il voulut savoir si elle avait de l'argent.

— Pourquoi faire ? demanda-t-elle.

Lui, alors, s'embrouilla, parla d'une dette de deux francs qui allait désespérer sa famille.

— Tais-toi donc !... J'ai vu Mouquet, tu vas encore au Volcan, où il y a ces sales femmes de chanteuses.

Il se défendit, tapa sur sa poitrine, donna sa parole d'honneur. Puis, comme elle haussait les épaules, il dit brusquement :

— Viens avec nous, si ça t'amuse... Tu vois que tu ne me dérranges pas. Pour ce que j'en veux faire, des chanteuses !... Viens-tu ?

— Et le petit ? répondit-elle. Est-ce qu'on peut remuer, avec un enfant qui crie toujours ?... Laisse-moi rentrer, je parie qu'ils ne s'entendent plus, à la maison.

Mais il la retint, il la supplia. Voyons, c'était pour ne pas avoir l'air bête devant Mouquet, auquel il avait promis. Un homme ne pouvait pas, tous les soirs, se coucher comme les poules. Vaincue, elle avait retroussé une basque de son caraco, elle coupait de l'ongle le fil et tirait des pièces de dix sous d'un coin de la bordure. De crainte d'être volée par sa mère, elle cachait là le gain des heures qu'elle faisait en plus, à la fosse.

— J'en ai cinq, tu vois, dit-elle. Je veux bien t'en donner trois.,. Seulement il faut me jurer que tu vas décider ta mère à nous marier. En voilà assez, de cette vie en l'air ! Avec ça, maman, me reproche toutes les bouchées que je mange... Jure, jure d'abord.

Elle parlait de sa voix molle de grande fille maladive, sans passion, simplement lasse de son existence. Lui, jura, cria que c'était une chose promise, sacrée ; puis, lorsqu'il tint les trois pièces, il la baisa, la chatouilla, la fit rire, et il aurait poussé les choses jusqu'au bout, dans ce coin du terri qui était la chambre d'hiver de leur vieux ménage, si elle n'avait répété que non, que ce ne lui causerait aucun plaisir. Elle retourna au coron toute seule, pendant qu'il courait à travers champs, pour rejoindre son camarade.

Etienne, machinalement, les avait suivis de loin, sans comprendre, croyant à un simple rendez-vous. Les filles étaient précoces, aux fosses ; et il se rappelait les ouvrières de Lille, qu'il attendait derrière les fabriques, ces bandes de filles gâtées dès quatorze ans, dans les abandons de la misère. Mais une autre rencontre le surprit davantage. Il s'arrêta.

C'était, en bas du terri, dans un creux où de grosses pierres avaient glissé, le petit Jeanlin qui rabrouait violemment Lydie et Bébert, assis l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

— Hein ? vous dites ?... Je vas ajouter une gifle pour chacun, moi, si vous réclamez... Qui est-ce qui a eu l'idée, voyons !

En effet, Jeanlin avait eu une idée. Après s'être, pendant une heure, le long du canal, roulés dans les prés en cueillant des pissenlits avec les deux autres, il venait de songer, devant le tas de salade, qu'on ne mangerait jamais tout ça chez lui ; et, au lieu de rentrer au coron, il était allé à Montsou, gardant Bébert pour faire le guet, poussant Lydie à sonner chez les bourgeois, où elle offrit les pissenlits. Il disait, expérimenté déjà, que les filles vendaient ce qu'elles voulaient. Dans l'ardeur du négoce, le tas entier y avait passé ; mais la gamine avait fait onze sous. Et maintenant, les mains nettes, tous trois partageaient le gain.

— C'est injuste ! déclara Bébert. Faut diviser en trois... Si tu gardes sept sous, nous n'en aurons plus que deux chacun.

— De quoi, injuste ? répliqua Jeanlin furieux. J'en ai cueilli davantage, d'abord !

L'autre d'ordinaire se soumettait avec une admiration craintive, une crédulité qui le rendait continuellement victime. Plus âgé et plus fort, il se laissait même gifler. Mais, cette fois, l'idée de tout cet argent l'excitait à la résistance.

— N'est-ce pas ? Lydie, il nous vole... S'il ne partage pas, nous le dirons à sa mère.

Du coup, Jeanlin lui mit le poing sous le nez.

— Répète un peu C'est moi qui irai dire chez vous que vous avez vendu la salade à maman... Et puis, bougre de bête, est-ce que je puis diviser onze sous en trois ? essaye pour voir, toi qui es malin... Voilà chacun vos deux sous. Dépêchez-vous de les prendre ou je les recolle dans ma poche.

Dompté, Bébert accepta les deux sous. Lydie, tremblante, n'avait rien dit, car elle éprouvait, devant Jeanlin, une peur et une tendresse de petite femme battue. Comme il lui tendait les deux sous, elle avança la main avec un sourire soumis. Mais il se ravisa brusquement.

— Hein ? qu'est-ce que tu vas fiche de tout ça ?... Ta mère te la chipera bien sûr, si tu ne sais pas le cacher... Vaut mieux que je te le garde. Quand tu auras besoin d'argent, tu m'en demanderas.

Et les neuf sous disparurent. Pour lui fermer la bouche, il l'avait empoignée en riant, il se roulait avec elle sur le terri. C'était sa petite femme, ils essayaient ensemble, dans les coins noirs, l'amour qu'ils entendaient et qu'ils voyaient chez eux, derrière les cloisons, par les fentes des portes. Ils savaient tout, mais ne pouvaient guère, trop jeunes, tâtonnant, jouant, pendant des heures, à des jeux de petits chiens vicieux. Lui appelait ça faire papa et maman ; et, quand il l'emmenait, elle galopait, elle se laissait prendre avec le tremblement délicieux de l'instinct, souvent fléchie, mais cédant toujours dans l'attente de quelque chose qui ne venait point.

Comme Bébert n'était pas admis à ces parties-là, et qu'il recevait une bourrade, dès qu'il voulait tâter de Lydie, il restait gêné, travaillé de colère et de malaise, quand les deux autres s'amusaient, ce dont ils ne se gênaient nullement en sa présence. Aussi n'avait-il qu'une idée, les effrayer, les déranger, en leur criant qu'on les voyait.

— C'est foutu, v'là un homme qui regarde !

Cette fois, il ne mentait pas, c'était Etienne qui se décidait à continuer son chemin. Les enfants bondirent, se sauvèrent, et il passa, tournant le terri, suivant le canal, amusé de la belle peur de ces polissons. Sans doute, c'était trop tôt à leur âge ; mais quoi ? ils en voyaient tant, ils en entendaient de si raides, qu'il aurait fallu les attacher, pour les tenir. Au fond cependant, Etienne devenait triste.

Cent pas plus loin, il tomba encore sur des couples. Il arrivait à Réquillart, et là, autour de la vieille fosse en ruines, toutes les filles de Montsou rôdaient avec leurs amoureux. C'était le rendez-vous commun, le coin écarté et désert, où les herscheuses venaient faire leur premier enfant, quand elles n'osaient se risquer sur le carin.

(A suivre)